



## CONSEIL DU 8<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU MARDI 27 JANVIER 2026

### QUESTION ORALE

**Adressée à la Maire du 8e arrondissement sur les accidents par électrocution avenue Ruysdaël et la mise en sécurité impérative des installations électriques de voirie**

Madame la Maire,

Un incident tragique et inquiétant s'est produit récemment sur l'avenue Ruysdaël, une voie très fréquentée menant au parc Monceau. En raison d'un dysfonctionnement des installations souterraines d'éclairage public, une plaque métallique située sur le trottoir a provoqué de violentes décharges électriques sur plusieurs chiens passant dessus, entraînant malheureusement la mort de l'un d'entre eux et la blessure grave d'une propriétaire de chiens que nous connaissons bien.

Si vos services ont indiqué que la situation de danger immédiat a été écartée, cet événement a provoqué un émoi légitime parmi les riverains et les membres du "Monceau Dog Club", d'autant que des propriétaires ont eux-mêmes ressenti des décharges en tentant de secourir leurs animaux. Ce drame met en lumière la vétusté ou le défaut d'entretien de certaines infrastructures gérées par la société Cielis, déjà pointée du doigt pour des dysfonctionnements récurrents dans notre arrondissement.

Au-delà de la condition animale, c'est la sécurité de tous les piétons, et notamment des enfants, qui est ici en jeu. Ma question est donc la suivante : au-delà des interventions d'urgence effectuées avenue Ruysdaël, quelles mesures concrètes la Mairie du 8e arrondissement compte-t-elle exiger de la part de Cielis et d'Enedis pour garantir qu'aucune autre plaque d'accès ou installation de voirie ne présente un danger de mort par électrocution dans l'arrondissement ? Un audit général de sécurité des installations au sol est-il prévu pour rassurer les habitants et prévenir la reproduction d'un tel drame ?

Je vous remercie.